

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 MARS 2015
ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue**
- 2. Révision de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Correspondances**
- 6. Information**
- 7. Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Avis de motion – règlement modifiant le règlement sur la taxation
 - 8.2 Contrat – employés
 - 8.3 Nomination du maire suppléant
 - 8.4 Adhésion à la chambre des commerces
 - 8.5 Rénovation du bureau municipal
 - 8.6 Mois de la jonquille
 - 8.7 Addenda à la résolution 381-12-2014
 - 8.8 Demande de partenariat – Société Alzheimer
 - 8.9 Demande de soutien financier – Albatros Mont-Laurier
 - 8.10 Fleurons du Québec – invitation à s'inscrire
 - 8.11 Guide touristique – participation
- 9. URBANISME**
 - 9.1 Certificat d'autorisation - MDDELCC
 - 9.2 COBALI – formulaire d'adhésion
 - 9.3 Formation COMBEQ – lecture plans et devis
 - 9.4 Demande de dérogation mineure 2015-0003
 - 9.5 Demande de servitude de tolérance
- 10. VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Permis de voirie - MTQ
 - 10.2 Hydro-Québec- demande de consentement
 - 10.3 Fin des travaux – PAARRM
 - 10.4 Reddition de comptes – PAERRL
 - 10.5 Appel d'offre – 0 ¾ - 4 000 tonnes
 - 10.6 Réparation au camion #14 – pare-brise
- 11. INCENDIE**
 - 11.1 Demande d'aide financière à la formation des pompiers volontaires
 - 11.2 Formation pompier II
 - 11.3 Achat-réparation d'équipement
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Activités – achats et équipements
 - 12.2 Formation – L'avenir des églises : quand le patrimoine devient projet
 - 12.3 Plan d'action culturel – Maison des Arts et de Patrimoine
 - 12.4 Avis de motion : Citation de l'église
- 13. VARIA :**
 - 13.1 Offre de service _____
 - 13.2 Formation FQM _____
 - 13.3 _____
 - 13.4 _____
 - 13.5 _____
- 14. Questions du public**
- 15. Levée de la séance**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 3 mars 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne-St-Louis, Robert Pelletier, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis et cinq citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 2 mars 2015, débutant à 20 heures.

66-03-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item 13, les sujets suivants :

- 13.3 Pont Rivière du Sourd
- 13.4 Remplacement de l'inspecteur adjoint en urbanisme

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

67-03-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015, soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ.

68-03-2015

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-03-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 33 860,43 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5027 à 5054 pour un montant de 13 699,56 \$;
- liste de prélèvements internet n° 03516-19217 à 05613-3BMSC pour un montant de 64 910,46 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de confirmation internet 05616-48184 à 06213-3CTNW et les numéros de chèques 5055 à 5059 et un prélèvement automatique pour un montant de 24 280,25 \$ et des comptes à payer au montant de 99 728,13 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 28 février 2015 au montant de 45 978,78 \$

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Un site internet a été créé pour le Club de motoneiges Amico. Le lien est le : www.clubamico.ca;
- M. Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure : augmentation de 22 352 \$ à la contribution initiale pour la remise en état du centre des loisirs dans le cadre de l'Initiative d'investissement local;
- Mme Hélène Proteau, directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides : Plan directeur de l'eau - PDE) à consulter sur le site internet suivant : www.cobali.org;
- France Drouin, responsable bibliothèque : Comparatif 2013/2014 : de 2145 prêts à 3282 prêts;
- M. Robert Leblanc, Président RIDL : remerciement pour l'accueil lors de la rencontre du 20 janvier 2015;
- M. Paul Lauzon : Remerciements et félicitations pour le service et le professionnalisme du service des incendies lors de l'accident forestier du 10 février dernier.

INFORMATION

Aucune

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TAXATION

Avis de motion est, par la présente donné par M. le maire, Stéphane Roy, que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 04-04-2015 sera présenté pour adoption afin d'amender le règlement 01-01-2015 concernant l'imposition des taxes et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

69-03-2015

CONTRATS – EMPLOYÉS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que les contrats de travail intervenus entre le Directeur du service des loisirs, Jean Lefebvre, la Directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le Directeur des travaux publics, Mario St-Louis, Yves Larocque, chargé de projet et Jeanne Beaudry-Pilotte, chargée de projet et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, soient acceptés.

De plus, que Monsieur le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer les dits contrats de travail pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

70-03-2015

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que M. Étienne St-Louis, soit nommé maire suppléant pour une période d'un an et que cette nomination soit rétroactive au 4 novembre 2014.

De plus, que M. Étienne St-Louis soit nommé substitut au maire pour les fins de la MRC d'Antoine-Labelle et, en cas d'incapacité du maire, qu'il soit autorisé à signer tous les chèques ou documents relatifs à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, le conseil reconnaît la nomination de M. Étienne St-Louis à titre de maire suppléant en date du 4 novembre 2014 et ratifie tous les actes posés par M. Étienne St-Louis comme s'il avait été nommé à cette date.

ADOPTÉ.

71-03-2015

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCES

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne pas adhérer à la Chambre de commerce de Mont-Laurier pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

72-03-2015

RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la soumission présentée par Construction H. Brière au montant de 18 414,50 \$ plus les taxes applicables, soit retenue pour les rénovations du bureau municipal.

ADOPTÉ.

73-03-2015

MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ.

74-03-2015

ADDENDA A LA RESOLUTION 381-12-2014

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'un amendement soit apporté à la résolution 381-12-2015, à savoir : « qu'un montant de 360 000 \$ provenant du surplus libre soit affecté au budget 2015 » et non 320 000 \$.

ADOPTÉ.

75-03-2015

DEMANDE DE PARTENARIAT – SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne pas adhérer à la demande de partenariat de la Société Alzheimer Laurentides.

ADOPTÉ.

76-03-2015

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ALBATROS MONT-LAURIER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'un montant de 150 \$ soit versé à Albatros Mont-Laurier à titre d'aide financière pour la poursuite de leur mission de mieux-être auprès des personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, à l'hôpital, au foyer ou à domicile.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subvention organismes – OSBL* ».

ADOPTÉ.

77-03-2015

FLEURON DU QUÉBEC – INVITATION A S'INSCRIRE

ATTENDU QU'une invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec a été envoyée à la Municipalité en date du 28 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas intéressée à participer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas participer au programme de classification horticole des Fleurons du Québec.

ADOPTÉ.

78-03-2015

GUIDE TOURISTIQUE - PARTICIPATION

ATTENDU QU'une demande de participation au Guide touristique 2015 a été envoyée à la Municipalité en date du 2 février 2015 ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne désire pas participer au Guide touristique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de ne pas participer au Guide touristique 2015.

ADOPTÉ.

URBANISME

CERTIFICAT D'AUTORISATION - MDDELCC

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

79-03-2015

COBALI – FORMULAIRE D'ADHESION

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adhérer à la mission du COBALI soit, la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau de sa zone de gestion, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, dans un cadre de développement durable, en concertation avec les acteurs de l'eau, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan directeur de l'eau.

De plus, que Jeanne Beaudry-Pilotte soit désignée pour représenter la municipalité auprès du COBALI.

ADOPTÉ.

80-03-2015

FORMATION COMBEQ – LECTURE PLANS ET DEVIS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à participer à deux jours de formation sur la lecture des plans et devis qui se tiendra à Mont-Laurier les 11 et 12 mars prochains.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 07 61000 454 « *Formation* ».

ADOPTÉ.

81-03-2015

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – 2015-0003

ATTENDU QUE monsieur Laurent Poirier a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de lotissement ;

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale le lot 4 579 418 du cadastre du Québec est devenu dérogoire de 537.2 mètres carrés et ne possède plus la superficie nécessaire à la construction ;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans la zone RUR-12 ;

ATTENDU QUE la largeur minimale avant prescrite dans cette zone est de 45 mètres et la superficie totale du terrain prescrite est de 2700 mètres carrés;

ATTENDU QUE monsieur Poirier désire obtenir une telle dérogation afin de pouvoir construire une maison ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre d'accorder une dérogation mineure à l'article 5.3, tableau 2 du règlement de lotissement n° 09-07-2000 afin de permettre la construction d'une maison sur un terrain possédant une superficie de 2 162.8 mètres carrés prescrite à 2700 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale sur la ligne avant de 30.41 mètres prescrite à 45 mètres, conditionnellement à ce que les autres normes du règlement de zonage n° 08-07-2000 soient respectées.

ADOPTÉ.

82-03-2015

DEMANDE DE TOLERANCE DE SERVITUDE

ATTENDU QU'une demande de servitude de tolérance a été déposée au conseil pour l'empiètement d'une remise de 0,12 mètres sur l'emprise de la rue Brière, propriété de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ;

ATTENDU QUE ladite remise a été construite en 1977, avant l'entrée en vigueur des règlements municipaux ;

ATTENDU QUE ladite remise possède des droits acquis et qu'elle a été reconstruite en 2013 en respectant davantage la marge latérale gauche mais sur la même marge de recul avant ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de servitude de tolérance ne cause pas préjudice à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la demande de servitude de tolérance pour un empiètement de 0,12 mètres sur l'emprise de la rue Brière, conditionnellement à ce qu'aucun agrandissement ou modification de la remise ne soit apporté.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

83-03-2015

PERMIS DE VOIRIE – MTQ

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise Mme Daisy Constantineau, directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉ.

84-03-2015

HYDRO-QUEBEC – DEMANDE DE CONSENTEMENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité consent à ce que des travaux soient effectués par Hydro-Québec, sur le chemin Ruisseau-Serpent, numéro de projet DLS-003473-I-0-01, consistant au remplacement et l'ajout d'un poteau ainsi qu'à l'installation d'un disjoncteur.

ADOPTÉ.

85-03-2015

FIN DES TRAVAUX – PAARRM

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Val-Ombreuse pour un montant subventionné de 20 276 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ.

86-03-2015

REDDITION DE COMPTES – PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 158 031 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe doit être désigné afin de présenter dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** dûment complétée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis et résolu et adopté à l'unanimité des membre du conseil présents que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est de plus résolu de mandater la firme Rochon, Dumoulin, Comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. afin de préparer la reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ.

87-03-2015

APPEL D'OFFRE – 0¾ - 4000 TONNES

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, soit autorisée à procéder au lancement d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 4000 tonnes de concassé 0 ¾.

ADOPTÉ.

88-03-2015

RÉPARATION PARE-BRISE – CAMION # 14

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder au remplacement du pare-brise du camion # 14 pour une somme de 400 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 33000 525 « Entretien et réparation des véhicules ».

ADOPTÉ.

INCENDIE

89-03-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

90-03-2015

FORMATION – POMPIER I - SECTION 2

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les quatre nouveaux pompiers soient autorisés à participer à la formation « Pompier 1, section 2 » qui débutera au printemps 2015 à Notre-Dame-du-Laus par la firme PSM. Les coûts de formation sont de 5 554 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 454 (formation pompiers) et 02 22000 141 (rémunération pompiers).

ADOPTÉ.

91-03-2015

ACHAT, RÉPARATION ÉQUIPEMENT

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que le directeur du service incendie soit autorisé à procéder aux interventions et acquisitions suivantes :

- Module électronique pour appareil respiratoire 655 \$ + tx
- Modification support pour couteau désincarcération 300 \$ + tx

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 525 (Entretien et réparation de véhicules).

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

92-03-2015

ACTIVITÉS – ACHATS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du Service des loisirs à procéder aux suivantes :

- Journée de la femme..... 1 500 \$
- Formation moniteur de camp de jour..... 400 \$
- Soirée des bénévoles..... 2 500 \$

Ces sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 270120452 « *loisirs d'animation* », 02 70120 454 « *formation* » et 02 70120 493 « *soirée des bénévoles* ».

ADOPTÉ.

93-03-2015

FORMATION – L'AVENIR DES ÉGLISES : QUAND LE PATRIMOINE DEVIENT PROJET

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le conseiller François Monière à participer à la formation « *L'avenir des églises; quand le patrimoine devient projet* », qui se tiendra à la Maison Lachaine de Ste-Thérèse les 17 et 18 mars prochains.

De plus, que les frais d'inscription de 140\$ ainsi que les frais de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Ces sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 11000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

94-03-2015

PLAN D'ACTION CULTUREL – MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le plan d'action culturel pour l'année 2015 préparé par la Maison des Arts et du Patrimoine en collaboration avec la municipalité, soit accepté tel que présenté par le conseiller responsable M. François Monière.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT POUR CITATION DE L'ÉGLISE

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller François Monière, que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 05-04-2015 sera présenté pour adoption afin d'établir la citation de l'église de Notre-Dame-du-Laus à titre de site patrimonial et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

VARIA

95-03-2015

OFFRES DE SERVICES

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les offres de services professionnels présentées par COSMEL pour l'agrandissement et le réaménagement du Centre des Loisirs au montant de 4 800 et pour la nouvelle construction de la bibliothèque municipale au montant de 1 600 \$.

ADOPTÉ.

96-03-2015

FORMATION FQM

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que cinq personnes soient autorisées à participer à la formation « *La communication avec les médias et avec les citoyens* » qui se tiendra à L'Ange-Gardien le 23 mai prochain au coût de 265 \$ par personne plus les taxes applicables.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 11000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

97-03-2015

RÉPARATION DU PONT DE LA RIVIÈRE DU SOURD

ATTENDU QUE des travaux de réparations ont déjà été effectués sur le pont de la Rivière du Sourd (Pont 5667) à l'automne 2014 par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE lesdites corrections n'étaient pas suffisantes afin d'enrayer la problématique au pont de la Rivière du Sourd (Pont 5667);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'une vérification soit faite auprès du Ministère des Transports à savoir si des travaux de réparation du Pont 5667 (Rivière du Sourd) ont été prévus dans un avenir rapproché.

Il est de plus, résolu que si aucun travaux ne sont prévus, que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, M. Robert Poëtti et au ministère des Transports bureaux de Mont-Laurier et Saint-Jérôme afin que des correctifs soient apportés dans le plus bref délai possible.

ADOPTÉ.

REMPLACEMENT – INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT

Cet item est reporté à l'ajournement du 12 mars 2015.

98-03-2015

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente séance soit ajournée au 12 mars 2015 17 h 15.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Réouverture de la séance ordinaire du 3 mars 2015, suite à l'ajournement fixée en ce 12 mars 2015, et à laquelle sont présents les conseillers, Robert Pelletier, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, suppléant Étienne St-Louis. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est aussi présente.

99-03-2015

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la séance ordinaire du 3 mars 2015, ajournée via la résolution 98-03-2015, au 12 mars 2015, soit rouverte. Il est 17 h 15.

ADOPTÉ.

100-03-2015

REMPLACEMENT – INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture du poste d'inspecteur adjoint pour le service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de combler ledit poste laissé vacant par le départ à la retraite de Monsieur Marcel Trottier;

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature, Madame Christine Gonthier-Gignac, répondait très bien aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de procéder à l'embauche de Madame Christine Gonthier-Gignac à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

La date d'entrée en fonction est fixée au 24 mars 2015.

De plus, les conditions salariales et les autres conditions de travail sont celles déjà établies à la convention collective de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

101-03-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente séance soit levée. Il est 17 h 20.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Étienne St-Louis, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Étienne St-Louis
Maire suppléant